Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260930-DE_2026_135-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le trente septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 24/09/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Rodolphe KIRSCH, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres votants : 20

Présents (17) : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, Mme Jacqueline INGOLD, M. Bernard FOHR, M. Pascal EHRSAM, M. René Michel NUSSBAUM, Mme Corinne FILLINGER, M. Guillaume NAZZARO, M. Stéphane NEFF, M. Jacques VICECONTE.

Procurations (3) : Mme Amélie BARRET à M. Eric BESSAH, M. Philippe ELSAESSER à M. Anthony FINOCCHI, M. Jocelyn ZINDY à M. Jacques VICECONTE.

Excusées (3) : Mme Nadine WEHRLEN, Mme Marie NAZZARO, Mme Lydia LOMBARDO.

Absent (0) :

Référence de la délibération : DE_2026_135

POINT 20 : MODIFICATION DU PRIX DE CESSION DU BATIMENT SITUE 11 A ROUTE DE MULHOUSE
VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Brigitte SCHMITT, Adjointe informe que la commune de VIEUX-THANN est propriétaire d'un bâtiment situé au 11A route de Mulhouse, comprenant des bureaux inoccupés au 1er étage (anciennement occupés par la société La Poste) et un logement loué au 2nd étage. Par délibération antérieure datée du 26 novembre 2025, le Conseil municipal avait fixé le prix de vente de ce bien à 91 900 € hors frais de notaire.

Or, il apparaît que le diagnostic assainissement n'est pas conforme et révèle des travaux complémentaires non prévus, générant des frais supplémentaires pour le futur acquéreur. Ces travaux, estimés à 6 000€, ne peuvent être pris en charge par le budget communal, et leur réalisation en interne entraînerait des retards significatifs dans le processus de vente, la signature de l'acte étant prévue au mois d'octobre 2026.

Afin de faciliter la transaction et de maintenir l'équilibre entre les parties, il est proposé de réduire le prix de cession de 6 000 €, montant correspondant à la prise en charge des frais de travaux d'assainissement par la collectivité. Cette adaptation permet de finaliser la vente dans des conditions équitables, tout en respectant les contraintes budgétaires et techniques de la commune.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le prix de cession du bâtiment situé 11A route de Mulhouse à 85 900€ hors frais de notaire, en remplacement du prix initialement fixé à 91 900 €.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260930-DE_2026_135-DE

- **mandate** M. le Maire ou son représentant pour finaliser ce projet ainsi que la transaction afférente ;
- **dit** que les frais de notaire concernant la cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 01er octobre 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 1er octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 01er octobre 2026.

Le secrétaire de séance	L'auxiliaire de séance	Le Maire
Maurice BEHRA	Amélie BOHN	Rodolphe KIRSCH